RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01248
Numéro SIREN : 527 589 931
Nom ou dénomination : PACE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/014546

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

Désignation de l'entreprise : SAS PACE PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 15 Rue des Villas 42390 VILLARS

Numéro SIRET * : 52758993100023

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30062022 Net 3	Exercice N-1 clos le 30062021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	3 790	030 3 094	696	1 643
	Immobilisations financières * (1)		040	100 080	042	100 080	100 080
	Total I (5)		044	103 870	048 3 094	100 776	101 723
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	1 163	074	1 163	10 610
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	48 491	086	48 491	76 194
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	49 654	098	49 654	86 804
	Total général (I+II)		110	153 524	112 3 094	150 430	188 527

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	146 882	182 445
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	(3 571)	(5 564)
Provisions réglementées	140		
Total I	142	148 810	182 382
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 620	985
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172		5 160
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	1 620	6 145
Total général (I + II + III)	180	150 430	188 527

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE ST-ETIENNE
014536 23 NOV 2022
2010 B 1248

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PACE PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 06 2022 (1)	Exercice N-1 clos le 30 06 2021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	3 581 / 3 718
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	584 / 2 205
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	948 / 948
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	5 113 / 6 871
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(5 113) / (6 870)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 542 / 1 149
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	23
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(180)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(3 571) / (5 564)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312	314 3 571
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318	
	Provisions non déductibles *									322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992 350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 3 571
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356	
	Déficits antérieurs reportables : * 42 778 dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	372 3 571

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 001130 en Euros.

SAS PACE PARTICIPATIONS

15 Rue des Villas

42390 VILLARS

ANNEXE DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

CABINET SAUNIER
2 RUE DE LA CHARLIERE

42270 ST PRIEST EN JAREZ
04.77.49.65.80.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 150 430.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 3 571.41- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est en sommeil donc sans activité.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- le chiffre d'affaires

les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'actiivté.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers juin 2022, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	3 790		
TOTAL	3 790		
Autres participations	100 080		
TOTAL	100 080		
TOTAL GENERAL	103 870		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			3 790	
TOTAL			3 790	
Autres participations			100 080	
TOTAL			100 080	
TOTAL GENERAL			103 870	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	2 147	948		3 094
TOTAL	2 147	948		3 094
TOTAL GENERAL	2 147	948		3 094

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	948				
TOTAL	948				
TOTAL GENERAL	948				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	480	480	
Taxe sur la valeur ajoutée	130	130	
Débiteurs divers	553	553	
TOTAL	1 163	1 163	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 620	1 620		
TOTAL	1 620	1 620		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780
Total	780

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Néant.

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Néant.

Le 25/07/2022
PACE ALEXANDRE PRESIDENT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Charges à payer	14
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	15
Transferts de charges	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 23 septembre 2022

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2022

LA PRESIDENCE,

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 23 septembre 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter **la perte** de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à **3.571,41 €,** comme suit :

- Imputation sur le compte « AUTRES RÉSERVES »
  Soit la somme de..... 3.571,41 €

Parallèlement à cette affectation, l'assemblée générale, constatant qu'après imputation sur les réserves de la perte de l'exercice s'élevant à 3.571,41 €, le compte « AUTRES RESERVES » reste toujours créditeur de 143.310,14 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., le Président rappelle que les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices sociaux et du présent exercice social, ont été les suivants :

Exercice clos	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30.06.2019	70.000,00 €		
30.06.2020	30.000,00 €		
30.06.2021	30.000,00 €		
30.06.2022	NEANT		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

LA PRESIDENCE,